

# ***Procès-Verbal du Conseil Municipal***

## ***Vendredi 19 Mai 2017 à 20H30***

**Date de convocation : le 12 mai 2017**

**nombre de membres en exercice : 15**

**Date d'affichage : le 12 mai 2017**

**nombre de membres présents : 13**

*L'an deux mille dix-sept, le vendredi dix-neuf mai à 20H30 le Conseil Municipal légalement convoqué le douze mai de l'an deux mille dix-sept, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.*

**Etaient Présents : LUNEL Dominique, RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, REGOUIN Evelyne, THUARD Françoise, SOUCHU David, Anaïs POLLONO, MEGY Karl, DENIAUD Paulette, POURCEAU Jean Marie, LAINE Magali, IMBERT Philippe arrivé à 21H05,**

**Etait absente excusée : FLOQUART Sandrine qui a donné pouvoir à Patrick Rivière**

**Absente : JAUSSAUD Florence**

**Secrétaire de séance : Patrick RIVIERE**

### **Ordre du jour :**

- Présentation SOS Emploi
- Approbation du Procès-verbal du 27 avril 2017
- Décisions prises par délégation
- Programme Voirie 2017
- Etude de devis
- Délibération modificative honoraire CUB3 dossier réhabilitation de la Salle des Sports\*
- Droit de Préemption Urbain\*
- Tarifs restauration scolaire 2017/2018
- Organisation des Temps d'Activités Périscolaires 2017/2018
- Sente Piétonnière : courrier Mr Champclou
- Création d'une commission restauration scolaire
- Comptes rendus des commissions
- Informations et questions diverses

*(\*) Monsieur le Maire annonce en début de séance que les points « \* » ont été ajoutés à l'ordre du jour depuis la distribution de la convocation.*

***Secrétaire de séance nommé : Patrick RIVIERE***

### **Présentation de SOS EMPLOI**

Monsieur Janny MERCIER, Maire, accueille Madame Nathalie MOULIN pour présenter le projet de cette association. Madame Moulin est arrivée en 2016 en qualité de Chargée de développement. Elle rappelle que SOS EMPLOI créée en 1986 est une association intermédiaire de type S.I.A.E (structure d'insertion par activités économiques). Son objet est de lutter contre le chômage.

Cette association est conventionnée par La DIRECCTE et le Pole Emploi, et intervient pour les demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux ou reconnus travailleurs handicapés.

Elle met à disposition du personnel pour les particuliers, les collectivités, les artisans, les entreprises et les associations du territoire.

## Approbation des Procès-Verbaux

- PV en date du 27 Avril 2017 => envoyé par mail aux membres du conseil municipal.
- 3 Demandes de rectifications sont demandées :
  - page 3, *commerce local* supprimer « leur » (*semble également important*).
  - page 8, *Réunion de quartier*, ajouter « par » à la phrase : *cette réunion initiée.....*
  - page 10, dans le chapitre syndicat intercommunal, remplacer « *Françoise Bruneau* » par « *Françoise Thuard* ».

Après ces modifications prises en compte, le PV est adopté à l'unanimité.

## Décisions prises par délégation

*Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## ARRETES :

1. ARRETE N°22-2017-RH : prolongation de l'arrêt de travail de Sylvie Morisseau jusqu'au 02 juin 2017.
2. ARRETE N°12-2017 : Renouvellement pour un an de l'arrêté de réglementation de la circulation et du stationnement au droit des chantiers routiers de CITEOS LE MANS
3. ARRETE N°13/2017 : Réglementation de la circulation durant les travaux de remplacement des poteaux téléphoniques N°292850 et N°292854 par le groupe Alquery
4. ARRETE N°14/2017 : Réglementation de la circulation durant les travaux de remplacement de poteaux téléphoniques à l'identique par le groupe Alquery à la Petite Lamerie.
5. ARRETE N°15/2017 : Autorisation et réglementation de la circulation lors de la vente au déballage du dimanche 4 juin 2017

## Devis et bons de commande signés :

- ◆ ACME PROTECTION le 17 mai 2017 : Devis pour remplacement des blocs de secours pour un montant de 630€ TTC
- ◆ GUILLERMINET Géomètres : Devis bornage des parcelles cadastrées Section ZC N°44 et Section ZE N°49 située à la Gendrie, Plainchaudin, commune de Joué l'Abbé pour la liaison douce reliant Joué l'Abbé à La Guierche pour un montant de 672€ TTC
- ◆ FORP Fenêtres : Devis porte Entrée extérieure gauche renforcée pour la Salle Polyvalente pour un montant de 3653€40

## Programme Voirie 2017

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 31 mars 2017, la commune a lancé un avis d'appel public à la concurrence pour le programme voirie 2017.

Les critères définis étaient les suivants :

- **VALEUR TECHNIQUE DES PRESTATIONS, pondération 40%,**
- **PRIX DES PRESTATIONS, pondération 60%,**

Les entreprises devaient présenter une offre sur la solution de base et ne pouvaient pas proposer de variantes. Aucune entreprise n'a proposé de variantes.

## I – VALEUR TECHNIQUE

Les offres doivent comporter :

→ Un mémoire technique comprenant notamment une notice retraçant le Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets de Chantier (SOSED)

Le tableau ci-après indique le classement et le nombre de points attribués à chaque entreprise par l'application du coefficient de pondération de la valeur technique précisé ci-dessus :

<b>ENTREPRISES</b>	<b>Classement</b>	<b>Pondération</b>	<b>Total des points (classement x pondération)</b>
<b>TRIFALT</b>	<b>1</b>	<b>40%</b>	<b>0,4</b>
<b>CHAPRON</b>	<b>1</b>	<b>40%</b>	<b>0,4</b>
<b>PIGEON TP</b>	<b>1</b>	<b>40%</b>	<b>0,4</b>
<b>COLAS</b>	<b>1</b>	<b>40%</b>	<b>0,4</b>
<b>LOCHARD</b>	<b>1</b>	<b>40%</b>	<b>0,4</b>

Trois (3) entreprises ont fourni les éléments demandés donc sont à égalité avec un coefficient de 1.

## II – PRIX DES PRESTATIONS

Les offres découvertes lors de l'ouverture des plis sont présentées dans le tableau ci-après.

Il est pris en compte le montant exact pour l'établissement des points.

Ce tableau indique le nombre de points attribués à chaque entreprise par l'application du coefficient de pondération du prix des prestations :

<b>Montant en € HT</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Classement</b>	<b>Coefficient de pondération</b>	<b>Total des points (classement x pondération)</b>
<b>44515,60</b>	<b>TRIFALT</b>	<b>5</b>	<b>60%</b>	<b>3</b>
<b>31059,98</b>	<b>CHAPRON</b>	<b>3</b>	<b>60%</b>	<b>1,8</b>
<b>27011,73</b>	<b>PIGEON TP</b>	<b>1</b>	<b>60%</b>	<b>0,6</b>
<b>32581,24</b>	<b>COLAS</b>	<b>4</b>	<b>60%</b>	<b>2,4</b>
<b>29318,75</b>	<b>LOCHARD</b>	<b>2</b>	<b>60%</b>	<b>1,2</b>

## III – CLASSEMENT DES ENTREPRISES

Le tableau ci-après indique le classement des entreprises suivant le total des points attribués à chaque entreprise en application des coefficients de pondération mentionnés à l'article 4

Classement	Entreprises	Total des points
1	TRIFAUT	3,4
2	CHAPRON	2,2
3	PIGEON TP	1
4	COLAS	2,8
5	LOCHARD	1,6

#### IV – CONCLUSION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 31 mars 2017, la commune à lancer un avis d'appel public à la concurrence pour le programme voirie 2016.

Au vu des deux critères de jugement des offres, il est proposé au conseil municipal le classement suivant :

Classement	Entreprises
1	PIGEON
2	LOCHARD
3	CHAPRON
4	COLAS
5	TRIFAUT

Monsieur SOUCHU David informe les membres du Conseil Municipal que :

- L'AAPC a été mis en ligne le 11 avril 2017 : 5 offres sont arrivées en mairie.
- Une entreprise a remis une offre papier et 4 ont dématérialisé leurs offres.
- Les travaux ont été estimés à 43 429 euros HT.

Les offres remises vont de 27007,73€ HT (entreprise Pigeon TP) à 44 515,60 HT (entreprise Trifault). Au vue des critères de pondération définie à la consultation, l'entreprise Pigeon TP arrive en tête du classement (voir rapport d'analyse de la mairie).

Il est proposé au conseil de choisir l'entreprise Pigeon TP.

→ **Proposition validée à l'unanimité**

#### Etude des devis

Pascal Choplin présente les devis relatifs **aux bâtiments communaux** :

→ **Stores pour l'école :**

Suite au renouvellement des ouvrants de l'école maternelle, il est nécessaire de mettre en place des stores pour le dortoir de la maternelle, le bureau de la directrice et celui de la classe moyenne section :

**Propositions :**

- Entreprise FORP Savigné l'Evêque : 1901.88 € TTC
- Entreprise Linconyl Le Mans : 2060.51 € TTC

Compte tenu de solutions envisagées pour occulter le jour dans le dortoir (stores pour FORP et rideaux pour Linconyl) et des tarifs indiqués, il est proposé de retenir le devis de l'entreprise FORP

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ **Baie vitrée du secrétariat de mairie**

Il est constaté en été une température très élevée dans le secrétariat de la mairie, deux solutions sont envisagées pour la réduire, pose de stores extérieurs ou climatisation de ce local :

○ **Propositions stores :**

- Storeferm / Le Mans : deux variantes : 3746.40 € TTC ou 2676.40 € TTC
- Linconyl / Le Mans : 4 623.13 € TTC

○ **Propositions climatisation :**

- Tunzini / Le Mans : 3360.00 € TTC
- Dominique Ched'homme / Joué l'Abbé : 2198.60 € TTC

Compte tenu des prix proposés pour ces différentes solutions et le fait que cette baie constitue une issue de secours, l'option stores est écartée, le devis climatisation présenté par Mr Ched'homme est retenu pour 2198.60 € TTC

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ **Peinture de la classe maternelle petite section et dortoir**

Deux devis sont présentés présentant des caractéristiques techniques similaires mais un métrage des surfaces à peindre différent :

- Entreprise Laurent Gastineau / Joué l'Abbé : 6804 € TTC
- Entreprise Mathieu Dupin / René : 4593.97 € TTC

Compte tenu du montant de son devis, la proposition de Mr Dupin est retenue pour 4593.97 € TTC

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ **Commission Voirie-Urbanisme**

Monsieur David SOUCHU présente les devis relatifs à l'entretien des dépendances voirie (fossé, accotement, haie). Trois entreprises ont été consultées :

- L'entreprise Guéné de Neuville,
- L'entreprise Cordier de Dangeul,
- La CUMA des Landes.

Les travaux avaient été estimés à 5500 €HT.

La CUMA a remis une offre pour un montant de 6556,98 €HT qui ne représente qu'une différence de 36 euros par rapport à l'offre de l'entreprise Guéné.

Il est proposé au conseil de choisir la CUMA des Landes.

→ **Vote à l'unanimité pour retenir La CUMA des Landes**

Monsieur Souchu informe le conseil qu'une rencontre est prévue le 24 mai 2017 à 10h00 avec le fermier Veolia pour le déplacement de 2 boîtes de branchement de réseau EU.

- 1 pour la réalisation de la liaison douce le long de la RD n°149
- 1 pour l'impasse du Champ Potier.

## Délibération modificative honoraire CUB3 dossier réhabilitation de la Salle des Sports\*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Atelier CUB 3 a adressé à la mairie une relance concernant les soldes des sommes dues à l'équipe de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Salle des Sports sur la période des travaux de 2011 à 2014.

Ces sommes (voir détail en annexe 1) n'ayant pas été prévues au budget 2017, il est nécessaire de prévoir une délibération modificative afin de pouvoir émettre auprès de la trésorerie les mandats afin de régulariser les sommes dues aux entreprises concernées : Atelier CUB 3, Equipe Ingénierie, Ouest Structures et Bagot et Associés soit un total de **6049.22€**

Après contrôle et vérification par le Trésor Public, il s'avère qu'il conviendrait d'effectuer un transfert des crédits pour la somme arrondie à **6100€ TTC** telle que :

- Chapitre 21/Section Investissement : Cpte 211 « terrains nus » budgétiser : - 6100 €
- Chapitre 23/Section Investissement : Cpte 2323 « autres immobilisations » budgétiser : +6100€

Afin d'avoir les crédits nécessaires pour régulariser cette situation.

- Le conseil municipal doit délibérer.

→ **Vote à l'unanimité.**

## Lotissement « les Chapuisières »

- ◆ Suite au projet d'aménagement du futur lotissement « Les Chapuisières » et pour permettre la construction de 3 logements locatifs, Monsieur Drouin, Représentant la Société Foncier d'Aménagement propose d'acheter une partie du terrain communal actuellement en espace vert (360 m<sup>2</sup>) à 12.5 € le m<sup>2</sup> soit : 4500 €.

- ◆ Terrain Communauté de Communes (le Tertre)

Suite à la démolition de la maison, propriété de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe, cette dernière met en vente la parcelle. Des voisins seraient intéressés afin d'agrandir leurs espaces verts.

Ces intentions vont à l'encontre du projet « Bimby ».

Des contacts pris avec Monsieur Drouin, il s'avère que la construction de 2 logements locatifs peut être envisagée sur cette parcelle.

Le prix de vente est fixé à 20 000 € soit 60 €/m<sup>2</sup>.

Monsieur Drouin propose l'achat de la parcelle à 15 000 € net vendeur.

- **Le conseil à l'unanimité est favorable au projet de construction de locatifs** et donne pouvoir à Mr le Maire de négocier avec la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe.

## Organisation des Temps d'Activités Périscolaires 2017/2018

Monsieur le Maire souhaite rappeler qu'il est nécessaire de réfléchir d'ores et déjà à l'organisation des TAP pour l'année 2017/2018.

Patrick Rivière informe le Conseil que le groupe « Ecole » s'est réuni le jeudi 18 mai afin de procéder à la mise à jour de l'ensemble des documents qui seront remis aux parents désirant inscrire au restaurant et activités périscolaires, pour l'année 2017-2018, leurs enfants scolarisés à l'école J.Duhême à la rentrée de septembre 2017.

- + Mises à jour sur chaque document concernent l'année scolaire **2017/2018** en remplacement de 2016/2017.
- + Sur le document de présentation
  - la date limite de retour de ces documents fixée au **30 juin 2017**.
  - la date de la permanence pour les inscriptions de dernières minutes : (**26/08/2017** de 10h00 à 12h00 au restaurant scolaire).
  - la date à partir de laquelle les factures seront adressées : (**17 /07/2017**).
- + Sur le document règlement intérieur restaurant scolaire et accueil périscolaire
  - modifier la date de permanence pour les inscriptions de dernières minutes : (**26/08/2017**).
  - si approbation du règlement par le conseil municipal, remplacer la date d'adoption du règlement du 27 mai 2016 par **19 mai 2017**.
- + Sur le document règlement intérieur des temps d'activités périscolaires
  - article 8 : modifier la date limite d'inscription au **30 juin 2017** au lieu de 01/07/2016.
  - si approbation du règlement par le conseil municipal, remplacer la date d'adoption du règlement du 27 mai 2016 par **19 mai 2017**.
- + Sur le document « fiche scolaire »
  - Pas de modifications à l'exception de l'année scolaire.
- + Sur le document du choix du système de réservation à la restauration scolaire.
  - Pas de modifications à l'exception de l'année scolaire.
- + Sur le document d'inscription à l'accueil périscolaire.
  - Pas de modifications à l'exception de l'année scolaire.
- + Sur le formulaire d'inscription aux temps d'activités périscolaires(TAP)
  - Pas de modifications à l'exception de l'année scolaire.

### ✓ TARIFS du RESTAURANT SCOLAIRE

Les tarifs de la restauration étaient fixés à partir d'estimations faites sur la hausse des prix des matières premières et en tenant compte de l'ajout de main d'œuvre supplémentaire nécessaire pour palier au surcroît de travail qu'exige le maintien de la 3ème fleur.

Malgré la complexité de la tâche, Madame Etiennoul a pu calculer le coût réel d'un repas sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Prix de revient d'un repas : **5.54 €** (denrées : 1.79 € dont 0.25/0.30 € pour le goûter).

Coût total du restaurant : **100 052 €** montant refacturé aux utilisateurs **55 682 €**.

◆ **Reste à charge de la collectivité : 44 370 €.**

**Proposition de la commission** (1.6% d'augmentation)

- Abonnement : **3.15 €** au lieu de 3.10 € [hausse pour 1 année : (4jours X 36) X 0.05 = **7.20 €**].
- Intermittent régulier : 3.34 € au lieu de 3.28 €.
- Occasionnel : 3.78€ au lieu de 3.72 €.
- Repas enseignants : 4.72 € au lieu de 4.65 €.

✓ **TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE**

**Proposition de la commission** (1.6% d'augmentation). Cela se justifie par l'emploi d'un Directeur du périscolaire.

HORAIRES	QF de 0 à 490 €	QF de 491 à 1050 €	QF au-delà de 1050 €
Garderie 7H30 - 8H20	0.99 €	1.41 €	1.69 €
Garderie 8H00 – 8H20	0.81 €	1.16 €	1.39 €
Garderie Mercredi 11H30-12H30	0.83 €	1.19 €	1.43 €
Garderie Mercredi 11H30-13H00	0.99 €	1.41 €	1.69 €
Goûter+Garderie 16H30 – 17H00	1.15 €	1.50 €	1.75 €
Garderie 17H00 – 18h00	0.83 €	1.19 €	1.43 €
Garderie 17H00 – 18H30	0.99 €	1.41 €	1.69 €

Les documents seront déposés à la direction de l'école le lundi 19 juin afin d'être remis aux familles pour un retour au plus tard le 30 juin 2017.

✓ **TAP**

En 2014/2015 et 2015/2016, nous avons accueilli les enfants sur 35 jeudis.

Le calendrier 2016/2017 fait que nous aurons 36 jeudis.

Chaque année nous souhaitons une rencontre de la commission des TAP, du Directeur du périscolaire et des animateurs afin d'échanger sur l'année qui se termine et pour préparer la prochaine rentrée.

Ce 36<sup>ème</sup> jeudi serait une possibilité pour organiser cette réunion et permettre à tous les animateurs d'être présents.

Une information écrite serait faite aux parents vers le 1<sup>er</sup> juin indiquant que le jeudi 6 juillet les enfants n'auraient pas de TAP et qu'ils devraient être récupérés au plus tard à 13h20 pour ceux déjeunant au restaurant scolaire.

→ **Adopté à l'unanimité**

**Sente Piétonnière : courrier Mr Champclou**

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal de la lettre recommandée reçue le 06 mai 2017 adressée par Mr et Mme Champclou Bernard à Monsieur Le Maire et à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux à propos de la parcelle cadastrée ZB 23 en limite de la parcelle ZB 29.



Monsieur Champclou informe Monsieur le Maire et son Conseil qu'il interdit le passage sur la parcelle ZB 29 empêchant ainsi aux promeneurs la poursuite du cheminement le long du «Pensay ».

→ Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

## Création d'une commission restauration scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de créer une commission restauration scolaire afin de piloter et coordonner les projets, les menus, les commandes, les projets en lien avec les agents, dans le cadre de la charte proximité/qualité du Pays du Mans pour lequel le restaurant scolaire de Joué l'Abbé a obtenu 3 fleurs en 2016.



Elle sera composée de :

- Monsieur Le Maire
- Madame Dominique Lunel
- Madame Evelyne Etiennoul
- Monsieur Patrick Rivière
- Un Représentant des Parents d'élèves.
- Une ou deux Personnes de la restauration
- Un Enseignant intéressé
- Le Directeur du périscolaire

→ Adopté à l'unanimité

## Comptes rendus des commissions

### ✓ Commission fleurissement

Pascal Choplin informe que dans le cadre du Fleurissement printemps été, pour la 3ème fois, les 65 enfants des classes de CE2, CM1, CM2 et ULIS étaient conviés le mercredi 10 mai à participer à la mise en place du fleurissement de la commune.

Après quelques explications sur le choix des plantes et la façon de les associer, les enfants accompagnés de leurs instituteurs, de parents d'élèves et des membres de la commission environnement ont planté différentes variétés de fleurs au travers du village.

C'est dans la bonne humeur tout en faisant preuve d'une grande curiosité et avec une véritable implication que « nos jardiniers en herbe » ont contribué à agrémenter le cadre de vie de la commune.

Pour clôturer cette matinée, un goûter a été servi aux enfants pour les remercier de leur participation.

Le fleurissement a été complété par nos agents techniques qui l'ont également agrémenté grâce à des bambous donnés gracieusement par un particulier.

## Questions diverses

- + AFM Telethon : courrier de remerciements pour subvention 2017
- + Réclamation en Mairie de Mme MARTY, elle souhaite après avoir demandé et obtenu l'abattage des arbres bordant sa propriété, que des plantations d'autres arbres soient effectuées
- + Courriel le 9 mai 2017 du Président de l'association de Boxe Française de Montbizot. Son club recherche des créneaux horaires disponibles dans les salles des communes voisines.
  - Prochain conseil municipal : Jeudi 29 Juin 2017
  - **Fin de la séance à Minuit.**